

# LES ALIGNEMENTS D'ARBRES

Le principe d'un alignement d'arbre est simple; il s'agit de la répétition d'arbres, de même essence ou non, plantés à distance égale le long d'une route ou d'un chemin.



*Des tilleuls à Saint-Germain-lès-Arlays*

Depuis le 18ème siècle, les alignements d'arbres font partie des paysages de nos villes et villages. Plantés à l'origine dans un but économique de production de bois, ils ont très vite été utilisés pour embellir les espaces routiers et urbains. Ils constituent aujourd'hui un patrimoine arboré, esthétique et culturel, à protéger et à renouveler.

## LES ALIGNEMENTS D'ARBRES ONT UN RÔLE STRUCTUREL

- Ils structurent l'entrée ou la sortie d'un bourg.
- Ils sont une clé de lecture du paysage, en dessinant la forme d'une route, d'un cours d'eau etc..
- Ils créent un rythme visuel.
- Ils réduisent le champ de vision du conducteur, ce qui l'incite naturellement à réduire sa vitesse.



*Des frênes à Le Fied*



*Des tilleuls à Saint-Germain-lès-Arlays*

## LES ALIGNEMENTS D'ARBRES ONT UN RÔLE ÉCOLOGIQUE :

- Ils ombragent la chaussée et régulent la température.
- Ils absorbent du CO2 et d'autres gaz polluants
- Ils limitent l'érosion des sols et favorisent l'infiltration des eaux de pluies
- Ils abritent de la biodiversité et constituent des trames vertes pour celle-ci

Les alignements d'arbres font aujourd'hui l'objet d'une protection spécifique qui assure notamment leur maintien et leur renouvellement.

Ainsi, la loi biodiversité du 8 août 2016 stipule que le fait d'abattre ou de porter atteinte à l'arbre (compromettre sa conservation ou modifier radicalement leur aspect) est interdit; sauf lorsqu'il est démontré que l'état sanitaire ou mécanique des arbres présente un danger pour la sécurité des personnes, des biens ou des autres arbres, ou bien lorsque l'esthétique de la composition ne peut plus être assurée et que la préservation de la biodiversité peut être obtenue par d'autres mesures.

Pour en savoir plus sur la loi biodiversité : [m.actu-environnement.com/actualites/loi-biodiversite-protection-allee-arbres-routes-27437.html](https://m.actu-environnement.com/actualites/loi-biodiversite-protection-allee-arbres-routes-27437.html)



*L'alignement de Saint-Germain-lès-Arlays s'étirait autrefois des deux côtés de la départementale. Entre 1989 et 1995, tout les arbres du côtés nord sont abattus.*

Les alignements d'arbres représentent donc un patrimoine paysager et culturel important, et contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique. Malgré tout ces bienfaits, ils ont pendant longtemps été abattus ou mal entretenus, au titre de projets d'aménagements ou de sécurité routière. Aujourd'hui, l'enjeu est de préserver les alignements existants et de renouveler ce qui ont besoin de l'être, tout en prenant en compte les données phytosanitaires et climatiques actuelles